|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ST/SG/AC.10/C.3/115/Add.1 | |
| _unlogo | **Secrétariat** | | Distr. générale  23 avril 2021  Français  Original : anglais |

**Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses  
et du Système général harmonisé de classification  
et d’étiquetage des produits chimiques**

**Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses**

**Cinquante-huitième session**

Genève, 28 juin-2 juillet 2021

Point 1 de l’ordre du jour provisoire

**Adoption de l’ordre du jour**

Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session[[1]](#footnote-2)\*

Additif

Qui se tiendra au Palais des Nations, à Genève, du lundi 28 juin 2021, à 10 heures, au 2 juillet 2021

***Note du secrétariat :*** *En raison des risques persistants liés à la propagation du virus responsable de la COVID-19 et du maintien des mesures visant à l’endiguer mises en œuvre dans le monde entier, notamment les restrictions de voyage et le confinement, il est prévu que la cinquante-huitième session du Sous-Comité se tienne de nouveau sous forme hybride, avec des services d’interprétation.* *Ces modalités permettront aux représentants d’y participer soit en personne soit à distance pour ceux qui ne seront pas en mesure de se rendre à Genève.* *La session hybride se tiendra aux horaires suivants :* ***du lundi au vendredi, de 10 heures à midi et de 14 h 30 à 16 h 30 (heure de Genève)****.* *De plus amples détails sur les liens de connexion seront transmis par courrier électronique à tous les participants inscrits avant la session.* *En ce qui concerne les modalités d’inscription, voir les notes au bas de la page de couverture de l’ordre du jour provisoire (document ST/SG/AC.10/C/3/115).*

Liste des documents

1. Adoption de l’ordre du jour

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/115 | Ordre du jour provisoire de la cinquante-huitième session |
| ST/SG/AC.10/C.3/115/Add.1 | Liste des documents et annotations |

Documents de référence

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/1/Rev.21 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Règlement type, vingt et unième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/11/Rev.7 | Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses, Manuel d’épreuves et de critères, septième édition révisée, telle que modifiée |
| ST/SG/AC.10/30/Rev.8 | Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques (SGH), huitième édition révisée |
| ST/SG/AC.10/C.3/114 | Rapport du Sous-Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses sur sa cinquante-septième session |
| ST/SG/AC.10/C.4/78 | Rapport du Sous-Comité d’experts du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa trente-neuvième session |
| ST/SG/AC.10/48 et Add.1 à 3 | Rapport du Comité d’experts du transport des marchandises dangereuses et du Système général harmonisé de classification et d’étiquetage des produits chimiques sur sa dixième session |

2. Explosifs et questions connexes

a) Examen des épreuves de la série 6

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/14  (SAAMI) | Rapport du groupe informel par correspondance chargé de l’examen de l’épreuve 6 d) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/15  (IME, COSTHA, SAAMI) | Exclure de la classe 1 les objets contenant des matières énergétiques qui présentent un risque très faible |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/19 (Chine) | Révision de la section 16.6.1.4.8 du Manuel d’épreuves et de critères |

b) Amélioration des épreuves de la série 8

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) Révision des épreuves des parties I, II et III du Manuel d’épreuves et de critères

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

d) Détonateurs normalisés « UN »

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

e) Révision des instructions d’emballage relatives aux explosifs

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/13 (Royaume-Uni) | Modification de la disposition spéciale PP70 relative à l’instruction d’emballage P137 |

f) Échantillons énergétiques

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

g) Questions liées à la définition des explosifs

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

h) Examen des prescriptions en matière d’emballage et de transport pour les ENA

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

1. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

3. Inscription, classement et emballage

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/1  (Canada) | Correction et harmonisation des versions anglaise et française pour les 2.0.3.1, 2.6.2.2.4.1 et 2.8.2.4 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/3 (Allemagne) | Nouvelles rubriques ONU pour les chlorophénols |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/12 (Royaume-Uni) | Introduction d’une nouvelle disposition spéciale pour le No ONU 3538 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/16  (Chine) | Proposition visant à harmoniser les dispositions relatives au choix des espèces animales aux fins de l’épreuve d’évaluation de la toxicité cutanée aiguë dans le SGH et le Règlement type de l’ONU |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/17  (Chine) | Proposition de modification de la DS 366 aux fins de son application au gallium contenu dans des objets manufacturés |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/18  (Chine) | Groupe d’emballage ONU des masses magnétisées |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/21  (Espagne) | Conditions de transport applicables au No ONU 2426 (nitrate d’ammonium) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/22  (CEFIC) | Classification du No ONU 1010 − mélanges de butadiènes et d’hydrocarbures |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/27 (COSTHA) | Dispositifs d’extinction de feu contenant une matière pyrotechnique |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/31  (CGA, EIGA) | Proposition d’ajout de numéros ONU pour les gaz pyrophoriques et d’ajout de critères pour les gaz pyrophoriques dans la division 2.1 |

4. Systèmes de stockage de l’électricité

a) Épreuves pour batteries au lithium

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Système de classification des batteries au lithium en fonction du danger

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) Dispositions relatives au transport

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/7 (Allemagne) | L’Allemagne demande une interprétation du terme « engin de transport » dans le contexte du transport des BATTERIES AU LITHIUM INSTALLÉES DANS DES ENGINS DE TRANSPORT (No ONU 3536) |

d) Batteries au lithium endommagées ou défectueuses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

e) Batteries au sodium ionique

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

f) Questions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/28  (PRBA) | Proposition d’amendement à l’instruction d’emballage LP903 |

5. Transport de gaz

a) Reconnaissance universelle des récipients à pression ONU et non ONU

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Gaz de la division 2.2 transportés en quantités limitées

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/26 (COSTHA) | Augmentation du volume des gaz comprimés de la division 2.2 transportés en quantités limitées |

c) Questions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/6  (EIGA) | Dispositions spéciales d’emballage pour les marchandises de la classe 2 − Prescriptions relatives à la protection des robinets énoncées au 4.1.6.1.8 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/10  (ISO) | Normes ISO mises à jour dans la classe 2 |

6. Propositions diverses d’amendements au Règlement type   
pour le transport des marchandises dangereuses

a) Marquage et étiquetage

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Emballages, y compris l’utilisation des matières plastiques recyclées

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/4 (Allemagne) | Critères d’acceptation applicables pour l’épreuve de levage par le haut pour les grands emballages en bois et les grands emballages en carton − version révisée du document ST/SG/AC.10/C.3/2020/64 |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/20  (Belgique) | Évaluation de la non-combustibilité des emballages de batteries au lithium |

c) Citernes mobiles

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/5  (Allemagne) | Proposition relative à l’interprétation des paragraphes 6.7.2.19.5 et 6.7.3.15.5 concernant l’omission de l’examen intérieur des citernes mobiles |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/8  (Fédération de Russie) | Ajout de la nouvelle section 6.9.3, intitulée « Prescriptions relatives à la conception, à la construction, aux contrôles et aux épreuves des soupapes, dispositifs de décompression et trappes de visite en matière plastique renforcée de fibre dans le cas des citernes mobiles » |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/9  (IDGCA) | Propositions d’amendements au chapitre 6.7 du Règlement type |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/11 (Royaume-Uni) | Résilience des citernes mobiles en plastique renforcé de fibres (PRF) |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/24  (ITCO) | Ajout d’une prescription tendant à prévoir, pour le réservoir des citernes mobiles en matière plastique renforcée de fibres (chap. 6.9), un degré de sécurité équivalent à celui exigé pour le réservoir des citernes mobiles métalliques (chap. 6.7) |

d) Autres propositions diverses

|  |  |
| --- | --- |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/2  (Royaume-Uni) | Ajout d’une note au 1.1.1.7 visant à en assurer une interprétation cohérente |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/23  (IATA) | Amendement au 2.0.5.2 − Classement des objets contenant des prototypes de batteries au lithium ou des batteries au lithium produites en petite série |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/25 (COSTHA) | Problème d’interprétation du paragraphe 7.5.2.3 de l’ADR |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/29 (Secrétariat) | Modifications éditoriales |
| ST/SG/AC.10/C.3/2021/30  (IDGCA) | Proposition de création d’un groupe de travail informel de la qualité |

7. Harmonisation générale des règlements de transport des marchandises dangereuses avec le Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

8. Coopération avec l’Agence internationale de l’énergie atomique

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

9. Principes directeurs du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

10. Questions relatives au Système général harmonisé de classification   
et d’étiquetage des produits chimiques (SGH)

a) Épreuves relatives aux matières comburantes

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

b) Classification simultanée des dangers physiques et ordre de prépondérance   
des dangers

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

c) Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

11. Uniformisation des interprétations du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

12. Mise en œuvre du Règlement type

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

13. Formation à la sécurité et renforcement des capacités en ce qui concerne les marchandises dangereuses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

14. Questions diverses

Aucun document n’avait été soumis au titre de ce point de l’ordre du jour au moment de la rédaction du présent document.

15. Adoption du rapport

Conformément à l’usage, le Sous-Comité pourrait adopter le rapport de sa cinquante‑huitième session et ses annexes sur la base d’un projet établi par le secrétariat.

1. \* Il a été convenu que le présent document serait publié après la date normale de publication en raison de circonstances indépendantes de la volonté du soumetteur. [↑](#footnote-ref-2)